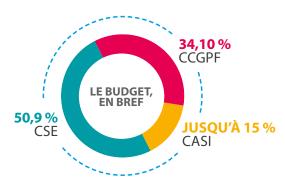


## L'ESSENTIEL À RETENIR



LIONEL LEDOCQ SECRÉTAIRE FÉDÉRAL FRET FERROVIAIRE

is en place en 1986, les CE ont évolué pour devenir les CSE. Les activités sociales et culturelles sont subventionnées par l'entreprise à hauteur de 1,721 % de la masse salariale, soit environ 100 millions d'euros. Cette somme est répartie entre le CCGPF qui touche 35 M€ pour faire fonctionner les centres de vacances, les colonies et la bibliothèque centrale. La plupart des CSE reversent la totalité de leur dotation aux CASI (ex-CE régionaux). Seuls les six CSE UNSA-Ferroviaire ont fait le choix de conserver le pilotage de leurs activités et versent 15 % de leur dotation globale aux **CASI** pour lesquels des agents sont présents sur le périmètre et pourraient profiter de la restauration ou du convoyage des enfants. Sur les 644 € de dotation moyenne par agent, les CSE UNSA-Ferroviaire disposent donc de **seulement 322 €**. Vous avez dans cette plaquette un aperçu de ce qu'il est possible de faire avec cette somme. Une gestion efficace et un travail permanent de recherche des meilleures activités au meilleur prix font qu'il est possible de fournir des prestations innovantes et de qualité tout au long de l'année, tout en améliorant le pouvoir d'achat de tous les salariés.



© UNSA-Ferroviaire 2025 Crédits photo DR / UNSA, Freepik, & Flaticon Ne pas jeter sur la voie publique







## STÉPHANE TARDIVEL SECRÉTAIRE DU CSE SNCF GARES & CONNEXIONS

ix ans se sont écoulés, pendant lesquels les cheminotes et les cheminots de Gares & Connexions ont constamment renouvelé leur confiance à l'UNSA-Ferroviaire en la plaçant en responsabilité du pilotage du CSE G&C. Durant ces dix années, nos mots d'ordre sont toujours restés les mêmes : écoute, transparence et rigueur de gestion. Tous les deux ans, le CSE G&C organise une enquête de satisfaction auprès de ses bénéficiaires afin de constituer la feuille de route des activités sociales et culturelles. Cette dernière permet de répondre à leurs attentes et d'augmenter leur pouvoir d'achat dans la limite des budgets alloués par l'entreprise. Parmi les ASC mises en place, nos bénéficiaires retrouvent une large offre de billetterie cinéma, concerts, spectacles et autres parcs d'attractions, des participations aux frais sportifs et culturels, des indemnités de frais d'études, des participations aux frais de séjours, des accès à des privatisations de parcs d'attractions et une offre pour le Noël des enfants et des adolescents. Et tout cela sans oublier les chèques-vacances qui sont abondés par le CSE et payables en plusieurs fois. Les activités sociales et culturelles du CSE Gares & Connexions, c'est aussi une offre développée sur la thématique loisir et évasion proposant des **subventions** sur les locations hiver et été, sur des week-ends de printemps et d'automne et sur des séjours organisés par notre équipe vers des destinations locales ou lointaines. Merci pour la confiance accordée depuis ces dix dernières années

par les cheminotes et les cheminots de

Gares & Connexions!



## TÉMOIGNAGE



## CARINE FEUILLARD PRÉSIDENTE DES ASC CSE SIÈGE SNCF VOYAGEURS

epuis la création du CSE Siège SNCF Voyageurs en 2019, les élus UNSA ont eu à coeur d'offrir la possibilité de réaliser des activités que les cheminotes et cheminots n'auraient peut-être pas entreprises sans le CSE. À l'UNSA, notre priorité est d'œuvrer au quotidien en gérant les subventions reçues dans le seul but qu'elles vous soient redistribuées largement et ainsi contribuer à l'amélioration de votre pouvoir d'achat. Nous tenons à remercier les cheminotes et cheminots pour tous leurs retours positifs et l'intérêt qu'ils portent aux activités que nous proposons. Les élus UNSA sont plus que jamais mobilisés pour poursuivre avec vous et resteront vigilants et à votre écoute afin de continuer à **toujours vous proposer** le meilleur. La satisfaction des cheminotes et cheminots est notre unique moteur et notre récompense.



- **+ Coffrets Smartbox :** 15,00 € payés pour une valeur de 30,00 €.
- + **Sport**: 40 € remboursés par famille.
- + Chèques-vacances : participation de 80 € à 120 € selon les ressources.
- **+ Chèques-cadeaux :** 30 € par enfant pour la rentrée scolaire.
- + Noël: 30 € par enfant jusqu'à 14 ans.
- + Cinéma: 3,00 € de subvention supplémentaire.
- + **Prestations sociales :** participation aux frais de séjour et aux frais d'études selon les ressources.

